

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le **31 OCT. 2019**

Affaire suivie par : Stéphanie GIBERT
Tél. : 04 76 69 34 16
Courriel : stephanie.gibert@developpement-
durable.gouv.fr

Réf : 2019 – Is 186 RT

L'inspecteur de l'environnement

à

Monsieur le directeur
Société VENCOREX
Plate-forme chimique Le-Pont-de-Claix
Rue Lavoisier – BP 16
38 801 LE PONT DE CLAIX

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 23 septembre 2019*

PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 23 septembre 2019, une visite d'inspection de vos installations situées sur la plate-forme chimique de Le Pont de Claix.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette inspection portait principalement sur le respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation N° DDP - ENV - 2016 - 05 - 03 du 10 mai 2016.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, la demande d'action corrective ainsi que les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Je vous informe avoir proposé à monsieur le préfet de l'Isère de faire application des dispositions de l'article L171-7 et L171-8 du code de l'environnement et de vous mettre en demeure de respecter certaines dispositions détaillées dans le rapport.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informée, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Au titre de la consultation contradictoire préalable prévue à l'article L. 514-5 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier pour adresser au préfet de l'Isère (DDPP - Espace le Doyen, 22 avenue Doyen Louis Weil, Grenoble) par courrier recommandé avec accusé réception, les observations éventuelles qu'appelle de votre part la proposition de mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement



Stéphanie GIBERT

Copies : SGi, PRICAE, chrono RT